

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 décembre 2017

PLFR POUR 2017 - (N° 499)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 7

présenté par
M. Giraud

ARTICLE 23 DUODECIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les dispositions de l'article 23 *duodecies* ont été adoptées par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture et intégrées à l'article 45 quinquies du projet de loi de finances pour 2018.

Par coordination, il est proposé de supprimer l'article 23 *duodecies*.